

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00190
Numéro SIREN : 882 008 501
Nom ou dénomination : HGC

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004401

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	21022020	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société HGC	535 ROUTE DES LUCIOLES LES AQUÉDUCS 06560 Valbonne
SIRET 8 8 2 0 0 8 5 0 1 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	ACTIVITES HOLDING
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	49 669
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu Valbonne
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	

IMPOT SUR LES SOCIETES**N° 2065 bis
2022****ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
			5	6	7	8	

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société HGC

du 21022020

Adresse 535 ROUTE DES LUCIOLES LES AQUEDUCS 06560 Valbonne

au 31122021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑪) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice 2021 ⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire	
A <u>Valbonne</u> le _____	
Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Société HGC Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 23
 Adresse de l'entreprise 535 ROUTE DES LUCIOLES 06560 Valbonne Durée de l'exercice précédent* 0

Numéro SIRET* 8 8 2 0 0 8 5 0 1 0 0 0 1 8 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1		
				3 1 1 2 2 0 2 1		0 0 0 0 0		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	15 295 388	CV		15 295 388		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD	550 765	BE		550 765		
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH		BI				
	TOTAL (II)	BJ	15 846 153	BK		15 846 153		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes			BV		BW			
CREANCES			Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
			Autres créances (3)	BZ	577 361	CA		577 361
			Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
			DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	13 556	CE	
Disponibilités	CF	7 884		CG		7 884		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
	TOTAL (III)	CJ	598 801	CK		598 801		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	16 444 954	1A		16 444 954			
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2022 En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrant

Désignation de l'entreprise : Société HGC

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1....4.9.6...8.0.0.....)	DA	1 496 800		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	9 471 529		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(49 669)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	10 918 660		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	5 492 589		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 705		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	5 526 294			
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 444 954			
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 526 294			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société HGC

Néant *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	46 941	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	46 941
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(46 941)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	9 029	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 706	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	10 735	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 464	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	13 464	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 728)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(49 669)	

Désignation de l'entreprise : Société HGC		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	600 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	600 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	600 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	600 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	610 735	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	660 404	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(49 669)	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	10 735	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	13 464	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		
	obligatoires	A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
	dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VNC des titres cédés	600 000			
Produits sur cession de titres		600 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société HGC										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								3				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants		M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW		KX		
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN		LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
Autres participations						8U		8V		8W		15 895 388		
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS		550 765		
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV				
TOTAL IV						LQ		LR		LS		16 446 153		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		OH		OJ		16 446 153		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						par virement de poste à poste		3		4		4		
						1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers						IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport						IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY		NG		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IO		ØX	600 000	ØY	15 295 388	ØZ	15 295 388
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C	550 765	2D	550 765
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV						I3		NJ	600 000	NK	15 846 153	2H	15 846 153
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	600 000	ØL	15 846 153	ØM	15 846 153	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société HGC

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société HGC Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG	
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN		QP		QQ		QR	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. techniques mat. et outillage	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
	Matériel de transport	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Emballages récup.et divers	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
TOTAL II	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société HGC

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société HGC Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA			
	Autres créances clients		UX			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> UO)		ZI			
	Personnel et comptes rattachés		UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN		
		Divers		VP		
	Groupe et associés (2)		VC	577 361	577 361	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR			
	Charges constatées d'avance		VS			
TOTAUX		VT	577 361	577 361	VV	
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		

CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG			
			VH			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	33 705	33 705	
		Personnel et comptes rattachés	8C			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D			
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW			
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupe et associés (2)	VI	5 492 589	5 492 589	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K			
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY	5 526 294	5 526 294	VZ	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ce grid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for descriptions, codes (WA, WB, etc.), and values. Includes sections for 'I. RÉINTEGRATIONS', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'. The table is partially filled with data for 'Société HGC'.

Cegid Quatrain

Désignation de l'entreprise : <u>Société HGC</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	49 669
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	49 669
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société HGC</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF			Report à nouveau	ZG							
	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	ZH				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8				XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	45	187				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES				ST	1	754				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	46	941				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS				9Z						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*						OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,23	%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société HGC Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1 Titres CRE	500 000				500 000
	2 Titres FLEXO	100 000				100 000
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1 500 000						
	2 100 000						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société HGC

Néant *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					

Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie				
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegrid Quantin

Désignation de l'entreprise : Société HGC

 Néant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société HGC</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société HGC		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 21/02/2020	et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois : 2 3
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		YP
dont apprentis		YF
dont handicapés		YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
TOTAL 1		OX
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues		OF
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
TOTAL 2		OM
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		ON
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY
TOTAL 3		OJ
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation		HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 8 2 0 0 8 5 0 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société HGC

ADRESSE (voie)

535 ROUTE DES LUCIOLES LES AQUEDUCS

CODE POSTAL

06560

VILLE

Valbonne

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

496800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

COURTIN

Prénom(s)

Christophe

Nom marital

% de détention

80.00

Nb de parts ou actions

11974400

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

9

Voie

Jasmine Leaf

Code postal

99999

Commune

DUBAI

Pays

AE

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

BRESSION

Prénom(s)

Aurélie

Nom marital

COURTIN

% de détention

10.00

Nb de parts ou actions

1 496 800

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

9

Voie

Jasmine Leaf

Code postal

99999

Commune

DUBAI

Pays

AE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid box

(1)

Néant *

N° de dépôt

Empty box for deposit number

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 8 2 0 0 8 5 0 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société HGC

ADRESSE (voie)

535 ROUTE DES LUCIOLES LES AQUEDUCS

CODE POSTAL

06560

VILLE

Valbonne

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique

SAS

Dénomination

HFFC

N° SIREN (si société établie en France)

8 8 2 4 9 0 4 1 0

% de détention

94.57

Adresse :

N°

535

Voie

ROUTE DES LUCIOLES

Code postal

06560

Commune

VALBONNE

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

Courtin Manco

N° SIREN (si société établie en France)

9 0 3 2 7 9 7 8 4

% de détention

59.97

Adresse :

N°

535

Voie

Route des Lucioles

Code postal

06560

Commune

Valbonne

Pays

France

Forme juridique

Empty box

Dénomination

Empty box

N° SIREN (si société établie en France)

Empty box

% de détention

Empty box

Adresse :

N°

Empty box

Voie

Empty box

Code postal

Empty box

Commune

Empty box

Pays

Empty box

Forme juridique

Empty box

Dénomination

Empty box

N° SIREN (si société établie en France)

Empty box

% de détention

Empty box

Adresse :

N°

Empty box

Voie

Empty box

Code postal

Empty box

Commune

Empty box

Pays

Empty box

Forme juridique

Empty box

Dénomination

Empty box

N° SIREN (si société établie en France)

Empty box

% de détention

Empty box

Adresse :

N°

Empty box

Voie

Empty box

Code postal

Empty box

Commune

Empty box

Pays

Empty box

Forme juridique

Empty box

Dénomination

Empty box

N° SIREN (si société établie en France)

Empty box

% de détention

Empty box

Adresse :

N°

Empty box

Voie

Empty box

Code postal

Empty box

Commune

Empty box

Pays

Empty box

Forme juridique

Empty box

Dénomination

Empty box

N° SIREN (si société établie en France)

Empty box

% de détention

Empty box

Adresse :

N°

Empty box

Voie

Empty box

Code postal

Empty box

Commune

Empty box

Pays

Empty box

Forme juridique

Empty box

Dénomination

Empty box

N° SIREN (si société établie en France)

Empty box

% de détention

Empty box

Adresse :

N°

Empty box

Voie

Empty box

Code postal

Empty box

Commune

Empty box

Pays

Empty box

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
27682000 ICNE sur Obligations MANCO			1 706.16
31/12/2021 CD ICNE EO Manco 311221	1 706.16		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 Fournisseurs			1 236.00
31/12/2021 SI FNP Caim S2 2021		960.00	
31/12/2021 SI FNP Caim Attestation CC		276.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67560000 VNC Titres Cédés			600 000.00
22/02/2021 OD Sortie Titres Flexo	100 000.00		
22/02/2021 OD Sortie Titres CRE	500 000.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77560000 Prod Cession Titres			600 000.00
22/02/2021 OD Prix Vente Titres Flexo		100 000.00	
22/02/2021 OD Sortie Titres CRE		500 000.00	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021	23		Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	15 295 388			15 295 388	
26000001 TP HFFC	14 968 329			14 968 329	
26000004 TP MANCO	327 059			327 059	
AUTRES TITRES IMMOBILISES	550 765			550 765	
27210004 OBLIGATIONS - MANCO	549 059			549 059	
27682000 ICNE sur Obligations MANCO	1 706			1 706	
Total II	15 846 153			15 846 153	
AUTRES CREANCES	577 361			577 361	
45110000 C/C MANCO	707			707	
45120000 C/C COURTIN REAL ESTATE	20 000			20 000	
45130000 C/C FLEXO HOLDING	550 000			550 000	
45182000 ICNE CC CRE	203			203	
45183000 ICNE CC FLEXO HOLDING	6 452			6 452	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13 556			13 556	
50820000 Bons de souscription HFFC	13 556			13 556	
DISPONIBILITES	7 884			7 884	
51200000 Bnp paribas	7 884			7 884	
Total III	598 801			598 801	
TOTAL GENERAL	16 444 954			16 444 954	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	23		
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	1 496 800		1 496 800	
10130000 Cap. souscrit appelé, versé	1 496 800		1 496 800	
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	9 471 529		9 471 529	
10410000 Primes d'émission	9 471 529		9 471 529	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	- 49 669		- 49 669	
Total I	10 918 660		10 918 660	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	5 492 589		5 492 589	
45100000 C/C HFFC	5 481 500		5 481 500	
45180000 ICNE CC HFFC	11 089		11 089	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	33 705		33 705	
40100000 Fournisseurs	32 469		32 469	
40810000 Fournisseurs	1 236		1 236	
Total IV	5 526 294		5 526 294	
TOTAL GENERAL	16 444 954		16 444 954	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021	23		Euros	%
Chiffre d'affaires NET					
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	46 941			46 941	
62260000 Honoraires	36 669			36 669	
62260100 HONORAIRES COMPTABLES	6 336			6 336	
62270000 Frais d'actes et contentieux	2 182			2 182	
62700000 Services bancaires et assimilé	1 754			1 754	
Total des Charges d'exploitation	46 941			46 941	
Résultat d'exploitation	-46 941			-46 941	
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	9 029			9 029	
76170001 INTERETS CC HFFC	2 354			2 354	
76170002 INTERETS CC CRE	223			223	
76170003 INTERETS CC FLEXO	6 452			6 452	
PRODUITS AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES ACTIF IMMOBILISE	1 706			1 706	
76210000 Intérêts sur Obligations Manco	1 706			1 706	
Total des Produits financiers	10 735			10 735	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	13 464			13 464	
66150001 INTERETS CC HFFC	13 443			13 443	
66150002 INTERETS CC CRE	21			21	
Total des Charges financières	13 464			13 464	
Résultat financier	-2 728			-2 728	
Résultat courant avant impôts	-49 669			-49 669	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	600 000			600 000	
77560000 Prod Cession Titres	600 000			600 000	
Total des Produits exceptionnels	600 000			600 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	600 000			600 000	
67560000 VNC Titres Cédés	600 000			600 000	
Total des Charges exceptionnelles	600 000			600 000	
Total des produits	610 735			610 735	
Total des charges	660 404			660 404	
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	-49 669			-49 669	

HGC
Société par actions simplifiée au capital de 1 496 800 euros
Siège social : 535 route des Lucioles, 06560 Valbonne
882 008 501 RCS Grasse
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 juin,

A 8 heures au siège social,

Les actionnaires (les « **Actionnaires** ») de la société **HGC**, société par actions simplifiée au capital de 1 496 800 euros, dont le siège social est situé 535 route des Lucioles – 06560 Valbonne et identifiée sous le numéro 882 008 501 RCS Grasse se sont réunis en assemblée générale (l'« **Assemblée Générale** »), sur convocation du Président de la Société (le « **Président** ») en date du 15 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque Actionnaire en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Christophe Courtin.

Le Président déclare que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- les copies des lettres de convocation adressées aux Actionnaires ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des Actionnaires représentés ;
- le rapport de gestion de la Société sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- les comptes annuels relatifs à cet exercice et autres documents s'y rapportant ;
- le projet du texte des décisions des Actionnaires de ce jour ; et
- les statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales ont été adressés aux Actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle alors que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion ;
- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- examen des conventions réglementées ;
- pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021)

Les Actionnaires, connaissance prise du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la Société,

approuvent (i) ce rapport tel qu'il leur a été présenté et (ii) les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils leur sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 49 669 euros.

En conséquence, les Actionnaires donnent quitus au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021)

Les Actionnaires, connaissance prise du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la Société constatant que la perte de l'exercice 2021 est égal à 49 669 euros,

décident de l'affecter en totalité en report à nouveau, qui, après affectation, présentera un solde débiteur de 49 669 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires disposant des parts en pleine propriété ou en usufruit.

TROISIEME RESOLUTION

(Mention des conventions réglementées)

Les Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuvent les conventions qui y sont mentionnées et conclues au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Les Actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de l'Assemblée Générale.

Christophe Courtin

Président de l'Assemblée Générale et de la SAS
HGC.



Monsieur Christophe Courtin
Gérant

(La « Société »)

<p>RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021</p>

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, le présent rapport a été établi par votre Président à l'effet de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le présent rapport de gestion, les comptes annuels, le texte des décisions soumises à votre approbation et, plus généralement, les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social ou vous ont été communiqués dans les délais légaux.

A cet effet, vous serez amenés à vous prononcer, le 30 juin 2022, sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- Mention des conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Conformément aux dispositions des articles L. 232-1, L. 233-6 et R.225-102 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après, pour l'exercice social clos le 31 décembre 2021, la situation de la Société durant l'exercice écoulé, les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi, ainsi que les activités de la Société en matière de recherche et de développement.

Situation de la Société durant l'exercice écoulé

La société a été créée le 21/02/2020.

Au cours de ce premier exercice de 23 mois, elle a dans un premier temps procédé au rachat à Christophe Courtin des titres de participation des sociétés Flexo et Courtin Real Estate pour un montant respectif de 100 000 € et 500 000 €.

En août 2020, la société a réalisé une augmentation de capital correspondant à l'apport des actions de HFFC. Par la suite, HGC a cédé ses titres Flexo et Courtin Real Estate à la société HFFC en février 2021 pour un montant total de 600 000 € soit 100 000 € pour Flexo et 500 000€ pour Courtin Real Estate.

Par ailleurs, la société a réalisé un apport en numéraire de 1€, correspondant à l'intégralité du montant du capital social de la société Manco Courtin. Puis, en septembre 2021 elle a souscrit à l'augmentation de capital de cette société pour un montant de 327 059 € ainsi qu'à un emprunt obligataire pour 549 059 €.

Courant d'exercice 2021, la société a procédé à un remboursement de capital sur la prime d'émission d'un montant de 4 000 000 € sur une acte par décision unanime des actionnaires du 2 novembre 2021.

A l'issue de cette imputation, le compte « Prime d'émission » a été ramené à 9 471 529 €.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social et perspectives d'avenir

La société a procédé à un remboursement de capital sur la prime d'émission d'un montant de 2 000 000 € sur une acte par décision unanime des actionnaires du 4 février 2022.

A l'issue de cette imputation, le compte « Prime d'émission » a été ramené à 7 471 529 €.

Invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 :

Cet acte constitue un événement post-clôture que nous ne pouvons pas ignorer et dont l'issue n'est pas connue à ce jour.

Les sanctions mises en place par l'U.E. vis-à-vis de la Russie ont des effets sur l'économie qui touchent l'ensemble des pays européens et donc la France, notamment les fortes hausses des matières premières.

La Direction s'est mobilisée afin d'analyser et d'appréhender les impacts sur les prix des matières premières et des impacts financiers sur les chantiers en cours de construction. Au niveau de la Société, ces événements pourraient avoir un impact significatif sur la performance mais à ce stade, les risques semblent relativement contenus au sein des sociétés filles de HGC.

Malgré ces événements, la Société va continuer son activité principale comme prévu dans ses statuts.

Activités en matière de recherche et de développement

La Société n'a pas engagé de frais dans ce domaine durant l'exercice écoulé.

II. PRESENTATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SOCIETE

Comptes de l'exercice

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous présentons ci-après les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Exercice social clos
31 décembre 2021

- Le chiffre d'affaires net s'élève à	0 €
- Le total des produits d'exploitation s'élève à	0 €
- Le total des charges d'exploitation s'élève à	46 941 €
D'où un résultat d'exploitation de	- 46 941 €
- Le total des produits financiers s'élève à	10 735 €
- Le total des charges financières s'élève à	13 464 €
D'où un résultat financier de	- 2 728 €
- Le résultat courant avant impôts est donc de	- 49 669 €
- Le total des produits exceptionnels s'élève à	600 000 €
- Le total des charges exceptionnelles s'élève à	600 000 €
D'où un résultat exceptionnel de	0 €
- Impôt sur les bénéfices	0 €
D'où un résultat net de	- 49 669 €

En conséquence, les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 se soldent par une perte nette comptable de 49 669 euros.

A la clôture de l'exercice notre Société ne comptait pas de salariés.

Communication des charges somptuaires (Code général des impôts, art. 223 quater et 39-4)

En application des dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous indiquons que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

Communication des charges non déductibles fiscalement (Code général des impôts, art. 223 quinquies et 39-5)

En application des dispositions de l'article 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-5 dudit Code.

Résultat de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 qui font apparaître une perte nette comptable de **49 669** euros.

Nous vous demandons ainsi d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus entier et sans réserve à la Présidente pour sa gestion au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Nous vous proposons d'affecter la perte nette de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 49 669 euros ainsi qu'il suit :

- 49 669 euros en report à nouveau, qui après affectation présentera un solde débiteur de 49 669€

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que notre Société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa création.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS***Prises de participations significatives en France ou prise de contrôle***

Conformément à l'article L. 233-6 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice, la société HGC a participé à la création de deux filiales dont elle détient 94,57% et 59,97% du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2021, la société détient donc le contrôle des sociétés HFFC et Courtin Manco dans les conditions suivantes :

HFFC	94,57 % des parts
Courtin Manco	59,97 % des parts

Elle ne détient par ailleurs aucune de ses propres actions.

IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL***Renseignements relatifs à la répartition du capital social et aux actions d'autocontrôle (Code de commerce, art. L. 233-13 et L. 247-2)***

Au 31 décembre 2021, aucune société ne détenait d'action d'autocontrôle dans le capital de notre Société.

Aucune action gratuite ou option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie par la Société à ce jour.

V. CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous demandons d'approuver les conventions visées au rapport spécial du Président et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien prendre les décisions correspondantes. Monsieur Christophe COURTIN, Président



Monsieur Christophe Courtin
Gérant